



Le Petit Toupin

Bulletin municipal PRUNIÈRES

N°91 - juillet 2021












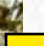



ASA Pra Périer
Irrigation Agricole
page 13

LES ESTIVALES
Manifestations de l'été
page 22 à 25

AUTOUR du LAC
Le port de Prunières
page 18 et 19



SOMMAIRE

-  **L'équipe municipale**
Page 3
-  **La vie municipale**
Page 4 à 7
-  **Prunières Pratique**
Page 8 et 9
-  **Retour sur**
Page 10 à 11
-  **Vu à**
Page 12
-  **Vie Associative**
Page 13
-  **Travaux**
Page 14 à 15
-  **Entre Lac et Montagne**
Page 16 et 17
-  **Autour du Lac**
Page 18 et 19
-  **Nature Culture Patrimoine**
Page 20 à 21
-  **Les Estivales**
Page 22 à 25
-  **Les Bons gestes**
Page 26 à 27
-  **Conseils Municipaux**
Page 28 à 43

**Directeur de la
Publication:**
Jean-Luc VERRIER

Conception:
Françoise DUFOUR

Rédacteurs:
Martine MARSEILLE
Evelyne PALMAS

Crédits Photos:
Françoise DUFOUR

EDITO



Mes chers concitoyens

Après un hiver rigoureux et un printemps frais et pluvieux, les beaux jours sont de retour. Le premier semestre 2021, dans un contexte sanitaire toujours pesant et anxiogène, s'est avéré difficile pour chacun d'entre nous. Cependant, l'horizon s'éclaircit peu à peu et des temps meilleurs se profilent.

L'action de l'équipe municipale n'a pas connu de trêve et les nombreux projets engagés ont été menés avec efficacité et engagements malgré les lenteurs d'une économie au ralenti. La saison estivale s'annonce sous les meilleurs auspices et Prunières accueillera à nouveau des touristes toujours plus nombreux, attirés par notre patrimoine et la beauté de nos paysages.

Le programme des animations estivales est des plus alléchant avec le retour de la fête des Gourres, les cinq soirées du marché nocturne, la fête communale, le cinéma nocturne en plein air, un spectacle pour enfants, le festival de blues et les Estiv'ales de Serre-Ponçon. Merci d'avance à tous les bénévoles pour leur dévouement au service du rayonnement de Prunières. Je vous souhaite à toutes et à tous, un bel été dans un monde à nouveau empreint de cordialité, de joie de vivre et de liens sociaux quelque peu retissés.

Jean Luc Verrier



L'ÉQUIPE MUNICIPALE

Au cours du premier semestre 2021, les commissions communales planchent sur de nombreux projets.

Mise en place et contenu du nouveau site internet.

Sandrine suit une formation et réalise les travaux préalables d'initialisation et de migration vers le nouvel hébergeur «Websenso».

Aménagement global de la commune avec une réflexion générale sur la réhabilitation de certains bâtiments.

Création d'un nouveau sentier sur les hauts de Prunières, d'un belvédère ainsi que le « relookage » de certains sites.

Autant de sujets qui nécessitent réflexions et réunions de travail en amont : un long chemin avant la concrétisation des projets !

Juin 2021 se singularise par une double élection.

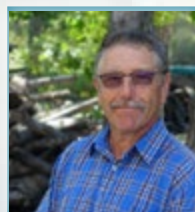
Les 20 et 27 juin, la population a été appelée aux urnes pour élire ses conseillers départementaux ainsi que ses conseillers régionaux.

Dès le premier tour, le binôme Joël Bonnafoux et Valérie Rossi, seul binôme candidat, ont été élus dès le 1er tour pour le canton de Chorges...

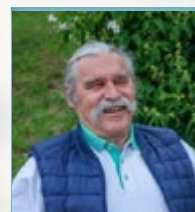
Pour les élections régionales, la liste Renaud Muselier, représentée par Chantal Eymeoud dans les Hautes-Alpes, s'est imposée face à la liste Thierry Mariani au second tour avec 57.7% des voix.



Jean-Luc
VERRIER



Pierre
DOUSSOT



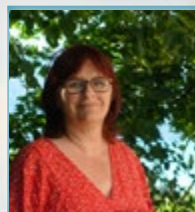
Jacques
BILLION-TYRARD



Michel
DE RANCOURT



Robert
FRAYSSINES



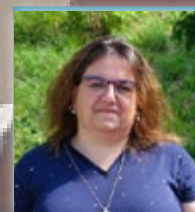
Martine
MARSEILLE



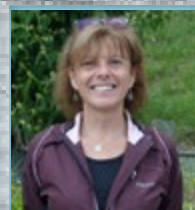
Didier
MÉRAULT



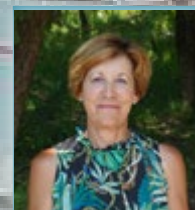
Elisabeth
MEYNET



Célina
MONDON



Evelyne
PALMAS



Annie
SOLDADO

L'équipe municipale

VIE MUNICIPALE



Adressage

L'adressage de la Commune est arrivé à son terme ce printemps.

Désormais, toutes les habitations ont un numéro et un nom de Voie, géo-référencés sur les bases de données nationales (sécurité-urgences, routeurs, GPS divers, etc.).

Cette opération permet non seulement des accès facilités pour les Pompiers, SAMU, branchements électricité, téléphone ou internet, livreurs, etc..., mais aussi nous permet l'ACCÈS À LA FIBRE.

Nous vous rappelons que ceux qui n'ont pas encore leur plaque de numéro peuvent la retirer à la Mairie.



Pour votre information, nous avons choisi un mode «décamétrique» pour les numéros de maison, c'est-à-dire que votre numéro correspond au nombre de décamètres (dizaines de mètres) qu'il y a depuis le début de la voie.

Ce système permet d'avoir des numéros plus courts que le système «métrique», par exemple: 1095 mètres sur la Route des Vignes devient le numéro 109 et non 1095 et 238 mètres Chemin de Pays devient le numéro 23 et non 238, plus simples à retenir et à écrire! Sachant que ce système conserve le principe des numéros pairs et impairs.

Le système numérique habituel (1,3,5... et 2,4,6...) ne pouvait convenir sur notre commune, car il y a encore de nombreux espaces qui pourraient être potentiellement bâtis à l'avenir suivant l'évolution du PLU.

NB: un seul nom de voie a été modifié sur la Commune, la Route du Serre est devenue Route de Chabrières pour éviter un doublon avec le Chemin du Serre qui est source de confusion sur les bases de données.

Michel de Rancourt pour la Commission Adressage



VIE MUNICIPALE

Recyclage des déchets agricoles



Photo E. Palmas

Jean-Pierre Leouffre
Eleveur - hameau de l'Eglise.



Les exploitants agricoles ont la possibilité de recycler leurs déchets (ficelles, filets, films plastiques) en participant aux collectes organisées par la régie SMICTOM depuis 2018.

Pour la première fois, cette année, la commune de Prunières accompagne les exploitants agricoles dans ce programme de collecte, avec le passage du camion de la commune et de son employé communal, Gaël.

Martine Marseille, en sa qualité de conseillère municipale et d'exploitante agricole, a rencontré chaque agriculteur de la commune, en vue de recueillir leur inscription pour le ramassage de leurs déchets agricoles.

Deux tournées seront organisées désormais, l'une au printemps et l'autre à l'automne.

Lors de la première tournée de ce printemps 2021, plus de 60 sacs de collecte de déchets, qui seront recyclés, et non enfouis, ont été déposés à la régie SMICTOM.

Le recyclage permet de limiter les importations de matières premières, de contribuer à des économies d'énergie et de limiter les émissions de gaz à effet de serre.

Nous tenons à remercier vivement les exploitants qui s'engagent dans la démarche et participent activement au développement d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement.

Pour ceux qui n'ont pas encore participé, vous pourrez évidemment le faire dès la prochaine collecte, après inscription auprès de secrétariat de la mairie de Prunières.

La Communauté de Communes de Serre-Ponçon se charge de la diffusion des informations par mail à l'intention des agriculteurs, et sur son site:
<http://www.ccserreponcon.com/actualites/2020/06/09/reussite-campagne-collecte-dechets-agricoles>

VIE MUNICIPALE



Projet d'embellissement avec la CAUE

Lors de sa séance du 25/03/2021, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'une convention de partenariat avec le CAUE 05 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), pour un accompagnement, en collaboration avec le Parc National des écrins, dans la valorisation du patrimoine de Prunières.

Plusieurs rencontres et visites du village ont été organisées par les élus de la commission embellissement du village, sur la base d'échanges et d'un travail de prédiagnostic, sur différents sites qui pourraient être valorisés.

Dans un premier temps cinq sites ont retenu toute l'attention de la commission Embellissement du village et ont été présentés au conseil municipal.

Aménagement d'une plateforme panoramique avec une table d'orientation, sur le secteur appelé « le triangle » de la Clouisse :

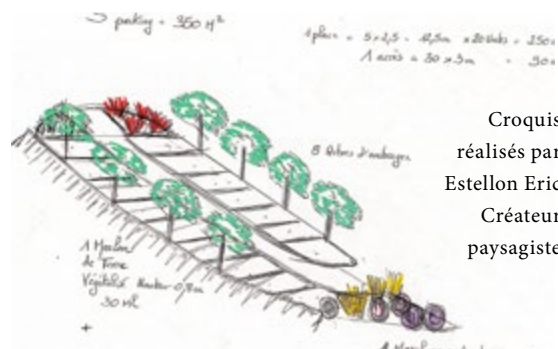


L'objectif est de valoriser ce site qui offre une vue panoramique et qui bénéficie d'une forte fréquentation des promeneurs qui veulent se rendre sur le « plateau » de Pré Chancel.



Aménagement naturel et paysager d'un parking à proximité du cimetière :

Afin d'absorber le surplus de véhicules en période de forte affluence (fête de village, cérémonies religieuses), sur le terrain appartenant à la commune, en bordure de la route, en remplacement de l'ancienne baignoire à moutons.



Croquis
réalisés par
Estellon Eric
Créateur
paysagiste

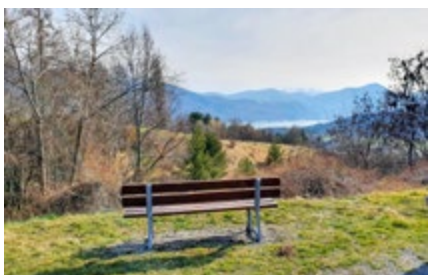
En terme de localisation, une vision globale de l'aménagement avec le secteur de la Bascule est souhaitée.



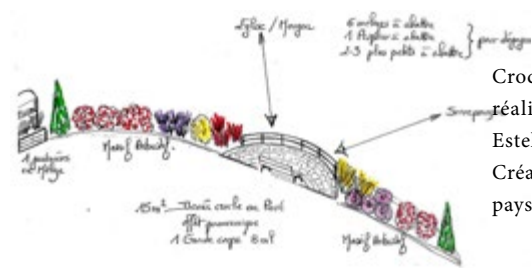
VIE MUNICIPALE

Le belvédère de l'entrée Ouest :

L'aménagement de ce site avec un point de vue en belvédère, valoriserait l'entrée de la commune par le hameau de l'église et du cimetière. La vue sur le lac est également remarquable, bien qu'obstruée par la végétation envahissante.



Un banc a été aménagé sur une parcelle privée. La commune n'étant pas propriétaire, ceux-ci seront contactés en vue d'une étude de la faisabilité...



Croquis réalisés par Estellon Eric Créateur paysagiste

Aménagement des abords de la mairie :

Le grand talus végétalisé servant de mur de soutènement à la route d'accès à la mairie se dégrade (muret de pierres, aménagement autour des végétaux...). Un réaménagement végétalisé et paysagé avec un bandeau indiquant le nom de la commune représenterait un signal d'accroche et permettrait d'identifier la Mairie.



Croquis réalisés par Estellon Eric Créateur paysagiste

Réhabilitation du bâtiment et réaménagement de l'aire de loisirs la Bascule :

Un lieu très fréquenté et utilisé principalement à ce jour, pour les marchés nocturnes l'été. Il s'agirait d'aller au-delà de l'organisation d'événements festifs, avec la création d'un lieu de rencontre qui pourrait devenir un lieu de vie sociale...



Selon les utilisations envisagées, les aménagements seront à adapter. La question du stationnement est également un enjeu important pour le fonctionnement de ce site.

Pour l'ensemble de ces projets, la Commune étant maître d'ouvrage pourra choisir de passer les marchés une ou plusieurs tranches optionnelles selon ses choix et capacités d'investissement, de manière groupée ou phrasée dans le temps.

PRUNIÈRES

PRATIQUE



Informations Mairie

Horaires d'ouverture:

- Lundi de 14h à 17h
- Jeudi de 9h à 11h30

Sandrine Farnaud



Accueil
et
Urbanisme

Sandrine et
Jessica
vous accueillent

Jessica Legendre



Secrétaire
de mairie.
Finances,
État civil

Gaël Astrion



Agent
technique

Numéros utiles:

Gendarmerie: 04 92 50 60 01

Urgences SAMU:15

Pompier:18

Centre antipoison et toxico
vigilance : 04 91 75 25 25

SOS femmes battues : 04 91 24 61

SOS enfance maltraitée : 119

Médiateur de l'énergie :

<https://www.energie-mediateur.fr>

Litige avec votre fournisseur Electricité ou Gaz

Adresse :

4 Place de la mairie

Site internet :

<http://www.prunieres.fr>

Contacter :

Le Maire ou adjoints : 07 61 44 56 83

Gaël Agent technique : 07 61 44 56 30



PRUNIÈRES PRATIQUE

i Informations diverses

i DÉCHETS VERTS

Route de Saint Eyrié,

Vendredi 12h au lundi matin 8h

i Etat civil

Décès : Jean-Claude FARNAUD,
décédé le 25 février 2021.

i ENCOMBRANTS

Ramassage des objets encombrants, le premier mercredi matin de chaque mois, sur rendez-vous en mairie.

i PRODUCTEURS LOCAUX

Point de livraison sur le village Renseignements:
Brigitte Cominotto 06 61 93 61 16

Point de vente à la ferme: Renseignements:
Martine Marseille 06 77 34 95 69

Commerces ambulants : Voir site de la mairie

<http://www.prunieres.fr/>



ADIL Agence Départementale pour l'Information sur le Logement

**Information complète, neutre, personnalisée et gratuite sur toutes
les questions du logement.**

La commune cotise depuis quelques années à l'ADIL 04-05. En sa séance du 25/03/21 la commune a renouvelé son adhésion s'élevant à 106,75 € pour l'année 2021.

Cette association, créée en 2008, a pour mission d'informer gratuitement les usagers sur leurs droits et obligations en matière de logement.

Cette information, qui repose sur une compétence juridique et financière confirmée, est gratuite et peut si la situation locale le permet, s'accompagner d'une information sur des offres de terrains et de logements disponibles.

Les conseillers-juristes de l'ADIL peuvent être interrogés sur de nombreux thèmes : la location, l'achat et vente, contrat de construction, de prêt..., la fiscalité, la copropriété, l'urbanisme, la rénovation énergétique, et la qualité de l'habitat.

Le détail de ses missions et compétences est accessible sur son site d'information.

66, boulevard Georges Pompidou -

Résidence «L'Eden» 05000 Gap

Tél : 04 92 21 05 98

Email : accueil@adil05.org

Site : <https://www.adil04-05.org>

Horaires d'ouverture

Du lundi au jeudi

**De 9h00 à 12h00 et de
14h00 à 18h00**

Et vendredi

De 9h00 à 16h00 Non stop

RETOUR SUR...



● Le 14 et 17 décembre 2020 stage de formation «Sauveteur Secouriste du travail» .



Gaël et Jacques : mise en PLS

Plusieurs membres de l'équipe municipale et du personnel de la mairie ont participé à cette formation.



Jean-Luc: massage cardiaque

Celle-ci avait pour objectif de permettre d'intervenir efficacement face à une situation d'accident, d'adopter les gestes adaptés en cas d'accident et de contribuer à la mise en œuvre d'actions au profit de la santé et de la sécurité au travail.

● Distribution paniers de Noël

Cette année encore, les élus de la municipalité tels des lutins du père Noël, ont préparés les colis de Noël en collaboration avec des producteurs locaux.

Gaël et Celena ont assuré avec beaucoup d'enthousiasme, la remise des paniers aux personnes âgées de plus de 80 ans qui ont été ravis de ceux-ci. Ils ont égayé cette journée de distribution en échangeant avec chacun dans la bonne humeur.

La journée s'est finie à la maison de retraite de Savines Le Lac, Mr Le Maire et Celena ont remis les paniers aux 3 résidentes de notre commune, dont notre doyenne.

Le conseil municipal avait choisi de remercier le personnel de la maison de retraite, pour leur dévouement face à la crise, ou aucun cas n'a été recensé.

Il a donc été remis un panier rempli de chocolat, thé, miel. Le personnel a été très touché par ce geste de reconnaissance estimant n'avoir accompli que son devoir.





RETOUR SUR...

● Première 1/2 journée citoyenne de la « propreté à Prunières »



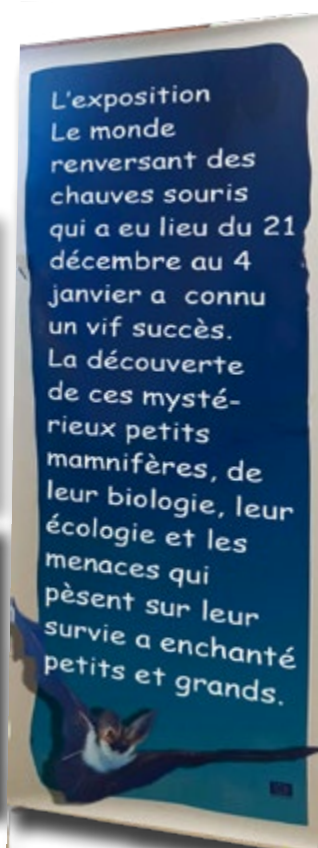
Rendez-vous était donné devant la mairie à 8H45 à toutes les bonnes volontés « éco-citoyennes », avec café et croissants avant le départ, et jus de fruits après l'effort.



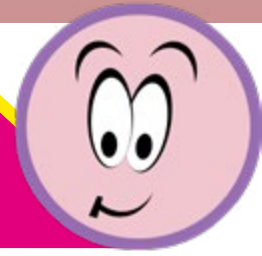
Organisée à l'initiative de la municipalité, le samedi 5 juin 2021.

19 personnes dont 2 enfants répartis en plusieurs groupes sur différents secteurs de la commune, ont participé à ce rassemblement.

Contribuer à plusieurs, pour un cadre de vie propre et agréable, c'est encore plus motivant et cela permet de partager un moment de convivialité autour d'une action concrète !



VU à ... Prunières



● Snowkite à Prunières



Le snowkite est l'utilisation d'une voile de traction avec un snowboard ou des skis. La Covid n'a pas que des effets négatifs, le sport s'invite à Prunières.

● Un œuf d'autruche

Un œuf d'autruche trouvé par Michel de Rancourt en bas du vallon de Marasse.



Mais qu'elle est l'autruche qui a laissé son œuf ?

Le poids d'un œuf d'autruche peut être compris entre 1,2 kg et 1,8kg. Cette masse importante en fait le plus gros œuf produit par un animal sur terre.



● Fleurissement

Cette année, comme les années précédentes, mise en valeur des abords de la mairie et des portes d'entrées de la commune par des compositions florales, en utilisant les bacs en bois de mélèze déjà existants. (confectionnés par Jean-Pierre Bayle, Conseiller Municipal sur le mandat précédent).



Quatre jardinières fleuries ont été rajoutées sur les fenêtres de la mairie.



Trois paysagistes ont d'ores et déjà été sollicités pour un « relookage » global et ont soumis des propositions d'aménagements paysagers.

L'objectif définitif serait de créer une identité commune de fleurissement sur l'ensemble du territoire, avec un embellissement qualitatif.





VIE ASSOCIATIVE

PRUNIÈRES

L'ASA de Prunières... Un système d'irrigation en «stand by»



QU'EST-CE QU'UNE ASA ?



Une ASA (Association Syndicale Autorisée) est une association de propriétaires fonciers créée dans le but d'entretenir à frais communs des ouvrages d'intérêt collectif et public. Dans notre cas, il s'agit d'irrigation agricole.

Les ASA sont régies par l'ordonnance du 1er juillet 2004 et le décret du 3 mai 2006. Ce sont des établissements publics à caractère administratif autorisés par le préfet.

La force des ASA, c'est d'être des établissements publics (un petit bout de l'État) gérés par les bénéficiaires. En contrepartie, une rigueur administrative et réglementaire est nécessaire.

LES «ASA» SONT SOUS LA TUTELLE DE L'ÉTAT

La création d'une ASA est autorisée par arrêté préfectoral. La direction départementale des territoires est chargée, par délégation du préfet, d'en contrôler le bon fonctionnement. Tous les actes administratifs de l'ASA sont soumis au contrôle de légalité de l'État et l'ASA suit les règles de comptabilité publique. Son trésorier est un percepteur du Trésor Public.

LE PÉRIMÈTRE SYNDICAL

Lors de la création d'une ASA, un périmètre est délimité : c'est l'ensemble des parcelles dont les propriétaires deviennent adhérents de l'ASA. Une parcelle incluse dans le périmètre y reste jusqu'à dissolution de l'ASA, quel que soient son utilisation et son propriétaire. Les droits et obligations des propriétaires sont hérités, vendus, transmis en même temps que les parcelles, et ceci tant que l'ASA existe.

L'ASA DE PRAPERIER

Elle a été créée le 01/02/1968 au moment de la mise en œuvre du réseau d'aspersion. Il s'agit de canalisations essentiellement en acier avec revêtement bitumineux intérieur et extérieur. Le mauvais état de ce revêtement est à l'origine de nombreux problèmes. Le réseau est devenu trop fragile, et ce dans sa globalité. Depuis 2017, il n'est plus possible de mettre en service le réseau ! Aujourd'hui, l'ASA veut donc monter un programme de renouvellement de son réseau poursuivant plusieurs objectifs :

- Réduire les volumes de fuites
- Assurer une continuité et une qualité de services à l'agriculture.



Dans une réflexion plus globale, l'ASA souhaite y associer une production locale d'énergie renouvelable par le biais d'une micro centrale hydro-électrique.

Une étude est en cours, l'assemblée des propriétaires du 30 juin 2021 va statuer sur la poursuite du projet. Rappelons que l'eau est une richesse précieuse et fragile, indispensable à l'agriculture. C'est pourquoi l'approvisionnement en eau est un enjeu capital pour les années à venir.



Projet de rénovation du réseau d'eau potable

La commune, accompagnée du maître d'œuvre qu'elle a choisi, le bureau d'études Hydrétudes de Gap, va prochainement faire réaliser des travaux importants sur son réseau d'eau potable pour un montant estimé à 800000 € HT. Lesdits travaux consistent à réduire les importantes fuites constatées entre le réservoir des Gourres et le Serre. Cela induit l'abandon d'une conduite de 1950, le basculement des branchements sur d'autres canalisations. Par ailleurs des équipements seront remplacés, comme les échelles dans les réservoirs, des régulateurs de pression, des vannes, des compteurs. Des conduites seront dévotées ou remplacées comme celle du Lauguet.

Pour financer cette opération, nous avons sollicité l'État, le Conseil départemental(CD) et l'agence de l'eau (AERMC) et nous espérons 80% d'aide sur une grande partie du cout global.

P. Doussot

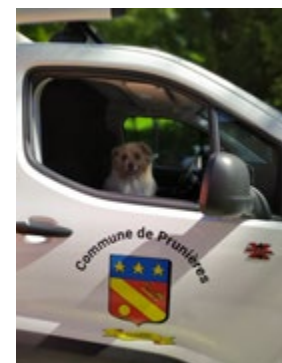
Un hiver bien enneigé

Une première saison de déneigement pour Gaël, notre employé communal, qui ne l'a pas épargné : la neige était bel et bien au rendez-vous. Du coup, le déneigement n'a plus de secret pour Gaël !



Citroën Berlingo

Le nouveau véhicule de la commune est arrivé. Jean-Luc confie les clés à Gaël. Nangai, la mascotte de la mairie a déjà testé le confort du véhicule.





PRUNIÈRES TRAVAUX

Installation de la citerne et de la borne incendie



Photo
J-L Verrier

Afin de sécuriser les habitations et installations agricoles chemin de la Clouisse, la mise en place d'une borne à incendie ainsi qu'une citerne de 80 m³ était nécessaire. La borne à incendie a notamment permis de remplir la citerne qui est désormais opérationnelle en cas d'incendie dans un secteur non défendu préalablement.

Nous remercions M. Anthony Escalier (SARL Alpes Terrassement) pour la qualité de son travail.



Réfection de la piste de Joubelle en cours



Entre LAC et MONTAGNE



Une marque inspirée par la nature... !

Les parcs nationaux sont des espaces naturels protégés aussi bien terrestres que maritimes.

Ils sont au nombre de 11 et chaque année ils attirent plus de 8 millions de visiteurs.

«**Esprit parc national**» est une marque créée en 2015, destinée à valoriser les produits et services exercés dans les parcs nationaux ou zones d'adhésions. Elle est porteuse d'un message d'engagement, d'authenticité, de respect et de solidarité en privilégiant l'économie locale. L'attribution de la marque atteste que ces produits et services s'inscrivent dans un processus local écologique qui préserve la biodiversité. Symbole fort d'adhésion à l'esprit des parcs nationaux, le logo «Esprit parc national» se décline pour chaque parc national avec une couleur spécifique !



Sur Prunières, le GAEC l'agneau de nos montagnes s'inscrit dans cette démarche, leurs pratiques agricoles rejoignant l'esprit de la marque. Un cahier des charges a été établi entre les parties qui prend en compte aussi bien le bien être animal que la mise en place de pratiques agricoles respectant la faune et la flore de notre territoire. Les produits vendus sous la marque Esprit Parc (viande d'agneaux, saucisses, terrines et rillettes) attestent de leur provenance, des bonnes pratiques agricoles et d'un service exclusivement local : abattage, découpe, transformation.

Pour info : <https://www.ecrins-parcnational.fr/la-marque-esprit-parc-national>

En 2020 une vidéo a été réalisée sur la marque esprit parc : « De la nature à l'assiette »
<https://www.dailymotion.com/video/x7vskx3>.

Enfin cet été, une visite découverte de l'agriculture de montagne est organisée. Elle sera commentée par une guide conférencière et suivie d'une dégustation de produits locaux «Esprit Parc National.»
Présentée par Émilie Bertrand et Martine Marseille (flyer joint au p'tit Toupin).



Entre LAC et MONTAGNE



● Parcours « les balcons de Prunières »

Afin d'étoffer notre offre en matière de sentiers de randonnées sur le territoire de la commune et répondre à une demande croissante des touristes notamment, le projet d'un itinéraire sur les hauts du village a vu le jour. Il offre tout particulièrement de magnifiques points de vue sur le lac et un cheminement très agréable sur les « hauts » de Prunières.

Il constitue en outre un complément idéal au sentier de « Champ Ferrus » mis en service l'année dernière à l'initiative de Robert Colosio.



Photo Jean-Luc Verrier

Le parcours prend son départ à la mairie de Prunières et rejoint le lieu dit du Pomeyret. L'itinéraire représente 9,1km pour 361m de dénivelé positif et de difficulté moyenne.

Partie du bas Tracé rouge : D+ : 199 m pour 4.3 km
Partie du haut Tracé violet: D+ : 150 m pour 4.8 km

AUTOUR du LAC



PORT DE PRUNIERES



PORT DE PRUNIERES ET BASE NAUTIQUE
DU CLUB SPORTIF ET DES LOISIRS
DE LA GENDARMERIE DE GAP

Chemin du Port

Entretien avec Bernard ADAM
Responsable de la base nautique du port de Prunières.
Président du CSLG
(Club Sportifs et de Loisirs de Gap)

Photo Club CSLG

Quel a été votre parcours avant de devenir responsable de ce complexe ?

Natif de Lorraine, je réside dans les Hautes-Alpes depuis 1981.

En qualité de gendarme au sein de la brigade territoriale de gendarmerie de Gap, je me suis toujours investi bénévolement dans le fonctionnement du club, même avant la création du camping et de la base nautique de Prunières.

A l'époque, encore en activité, j'étais détaché par la gendarmerie, et il n'y avait aucun des aménagements actuels. Nous pratiquions des activités sportives et nautiques sur le lac, avec nos propres installations (parfois brute de coffrage comme des blocs en ciments pour amarrer les embarcations).

Après avoir pu faire valoir mes droits à la retraite, je me suis d'autant plus investi bénévolement au sein du club, et j'ai pu ainsi, participer à l'amélioration de la base nautique et de toutes les installations actuelles.



Comment s'est mis en œuvre l'ensemble des réalisations du camping et de la base nautique ?

Les aménagements ont commencé à partir de l'année 1986.

Le club a investi autant dans la création du concept dans son ensemble, que financièrement (contractualisation de prêts et demandes de financements) pour toutes les installations.

Aménagement des emplacements, plantation d'arbres, alimentations en eau potable, électricité avec installation de sanitaires et d'équipements divers permettant son fonctionnement et d'accueillir les membres du club.

La location de quelques emplacements pour tentes et caravanes entièrement équipés, est également possible. La baignade n'est pas surveillée.





AUTOUR du LAC

Par quelle volonté est intervenue la création du port de Prunières ?

Le Terrain étant à la fois propriété du département et de la commune de Prunières, c'est en 1996, à l'initiative du club et en collaboration avec madame la maire de Prunières à l'époque, Mme Miny, que la base nautique et la conception du port ont été réalisés. Des accords sont également intervenus avec EDF gestionnaire du barrage. S'en est suivi le développement et l'évolution de la base nautique.

Le club a souhaité en 2018, reconstruire le bâtiment d'accueil qui avait été créé avec le camping et le remplacer par le chalet en bois actuel (financé par le club sportif et de loisirs de la gendarmerie de Gap, le Réseau de Transport d'Electricité et la fédération des clubs de la Défense).



L'entretien du chemin d'accès qui est communal est assuré par la mairie de Prunières, en collaboration avec le club.



La rampe de mise à l'eau, le ponton avec 84 places à ce jour ainsi que les mouillages sur bouées (40), ont dû par la suite être cédés au Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon (SMADÉSEP), qui perçoit désormais 70 % du montant des locations.

A l'entrée du port, une barrière d'accès a été aménagée, ainsi que sur le parking prévu pour le stationnement des véhicules et des remorques (accessible durant la période de fonctionnement de la base nautique). Des emplacements à sec sont également possibles pour l'hivernage des bateaux.

Quelles sont les principales périodes de fonctionnement, et quelles sont les activités proposées ?

En plus de la gestion des emplacements du camping et du centre de vacances avec hébergement du club de loisirs de Gap, Bernard Adam, à partir du mois de janvier, est en charge des locations sur réservations, des amarrages sur la jetée ou sur une bouée.

L'inscription annuelle se fait par adhésion au CSLG pour l'obtention d'un emplacement bateau avec signature du règlement intérieur du port.

L'adhésion au CSLG (22 sections proposées dont une section apiculture avec miellerie installée sur la commune de Prunières), permet, l'accès à la base nautique (à partir du mois de mai jusqu'au mois de septembre), et aux prestations et activités sportives, telles que :

- locations des bateaux (deux goélettes, 15 catamarans), 10 canoës, pédalos, 20 stand paddle,
- stages de voile, à destination des adolescents de 10 à 16 ans,
- accueil scolaire en juin,
- accueil des personnes en situation de handicap.



Photos Club CSLG

NATURE CULTURE



● La charte forestière



Une première charte forestière pour la communauté de communes de Serre-Ponçon



Visite d'une forêt privée-Les Orres

Issues de la loi d'orientation sur la forêt de juillet 2001, les chartes forestières de territoire participent au soutien et au développement de la filière forêt-bois. Consciente de l'intérêt pour le territoire de s'engager dans cette démarche, la Communauté de communes de Serre-Ponçon élabore actuellement sa première charte forestière. Financée à 80% par l'Europe via le fonds européen agricole pour le développement rural, pour un coût total de 127 000 €, la Communauté de communes vise l'approbation de cette charte en fin d'année 2021.

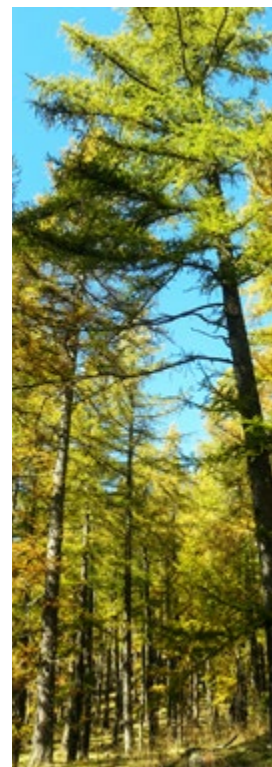
Construite avec les communes et les partenaires de la filière (association des communes forestières, ONF, CRPF, FIBOIS SUD, association de protection de la nature, Parc national des Ecrins...) la CCSP planche actuellement sur un plan d'action 2022-2026. Après une première phase de diagnostic du territoire en 2020, la concertation a été lancée avec les partenaires.

Depuis janvier 2021, plusieurs groupes de travail thématiques se sont réunis. Avenir du mélèze, culture forestière, mobilisation de la ressource en bois, sylvopastoralisme, développement durable, accueil du public, entreprises de la filière sont les thèmes choisis pour faire travailler ensemble les différents interlocuteurs de la filière.

Afin de rester concret, dès cette année 2021, des premières actions dites « pilotes » seront engagées avec par exemple des temps de formation et sensibilisation sur les différents rôles de la forêt ou l'organisation de cafés des entrepreneurs de la filière.

Comme fil conducteur de la démarche : la multifonctionnalité de la forêt... c'est à dire la capacité d'une forêt à remplir des objectifs différents : protection contre les risques naturels, production de bois, sylvopastoralisme, préservation de la biodiversité, lieu de détente de la population et support d'activités sportives :

L'ENJEU ? Que les forêts du territoire remplissent ces différentes fonctions simultanément.



Pour compléter la concertation déjà engagée avec les élus et les socio-professionnels de la filière, la collectivité souhaite recueillir la parole des habitants pour mieux les associer à la démarche :

Quelles attentes ? Quels projets ? Quels problèmes ? En suivant le lien ci-contre, la parole est donnée à chacun sur le thème de la forêt (formulaire en ligne) :

Charte forestière de territoire de la Communauté de communes de Serre-Ponçon | Framaforms.org
Informations : Communauté de Communes de Serre-Ponçon | (<http://www.ccserreponcon.com/>)

Contenu issu de





ET PATRIMOINE

Au P'tit four des Gourres



Photo Jean-Louis Barre

Le four à pain, tel que nous le connaissons aujourd'hui, a une très longue histoire. L'homme a toujours été inventif dans le domaine de la préparation de son alimentation.

Sous l'Ancien Régime et jusqu'à la Révolution, les paysans cuisaient leur pain soit dans un four individuel, soit dans le four communal ou soit par obligation dans le four banal appartenant au seigneur. Ce dernier, au nom du droit de ban, percevait une redevance, souvent en nature, mais il devait en contrepartie entretenir le four et le chemin qui y conduisait.

Ce four banal était généralement affermé à des boulangers appelés fourniers. On cuisait pour la semaine, la quinzaine, parfois plus, de gros pains chargés de mie sous une grosse croûte afin d'assurer la plus longue conservation naturelle possible. « Les villageois devaient marquer leur pain en indiquant le jour du dépôt et donner une bûche de bois pour le cuire ».

Plus tard vers 1900, dans les campagnes françaises, on dénombrait peu de fours communautaires de villages et davantage de fours particuliers équipant des fermes.



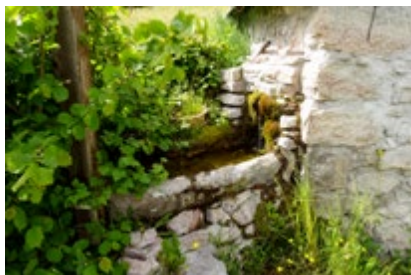
La construction des derniers fours dans les fermes remonte à 1910. Et pendant les deux guerres mondiales, certains fours furent restaurés pour fonctionner à nouveau pour pallier au manque de pain.

A Prunières, un certain nombre de fermes étaient équipées de fours...

Sur le haut de Prunières au lieu dit les Gourres, un four a été rénové par son propriétaire M. Gilbert Peyron en 2004 qui le met volontiers à disposition des associations le temps d'une animation.

Ainsi est né en 2014 l'association « AU P'TIT FOUR DES GOURRES » qui a perpétré des animations autour du four pendant quelques années : Pains, pizzas, tartes cuites au feu de bois, dégustation d'agneaux produits d'excellence de notre terroir, concours de boules

Le four revit le temps d'un week-end !



Puis l'association est restée en sommeil pendant quelques années.

Au printemps, l'idée de relancer l'association est suggérée. Un nouveau bureau a été élu le 10/05/2021 au cours de son assemblée générale ainsi qu'un projet d'animation qui aura lieu le 11 juillet.

Nous leur souhaitons une belle réussite.

Surtout, n'hésitez pas à vous manifester auprès d'un des membres du bureau si le désir de participer à cette belle aventure vous séduit :

Président M. Jean Louis BARRE -les Vignes. Trésorière . Mme Christine LEYZOUR -Pra Perier.
Secrétaire : Mme Catherine Guell - Route de chabrières.

LES ESTIVALES



Au P'tit four des Gourres le dimanche 11 juillet dès 12 h

11
Juillet

Première animation de l'été à Prunières, l'association vous convie dès 12 h pour son apéritif de bienvenue s'en suivra le repas autour de l'agneau, pizza et tartes cuites au feu de bois (prix 8€).

Après midi convivial autour du jeu de boules.

Lieu de l'animation : Les Gourres sur le haut de Prunières

à partir de
12 h



Les lundis « Balade Gourmande » dès le 12 juillet à 15 h

12
Juillet

19
Juillet

26
Juillet

2
Août

9
Août

16
Août

23
Août

30
Août

Balade Gourmande
« A la découverte de pratiques agricoles
écoresponsables dans un environnement préservé »
Présenté par Emilie Bertrand et Martine Marseille



Cette visite commentée par une guide-conférencière, accessible au plus grand nombre, est une invitation à découvrir une exploitation agricole de montagne, et l'occasion d'enrichir son regard sur les paysages, la biodiversité et les enjeux actuels, à la lumière de l'histoire locale.

Visite suivie d'une dégustation et de vente directe de produits locaux Esprit parc national d'une durée d'environ 2h.

Le Gaec L'agneau de nos montagnes a obtenu la marque Esprit parc national.

Tous les lundis à 15h du 12 juillet au 30 août 2021

Rendez-vous à la bergerie du Gaec : Chemin de la Clouisse 05230 Prunières

Tarif 12 €/adulte et 6€ pour les moins de 10 ans. Gratuité pour les moins de 4 ans (5 personnes minimum)
Réservation obligatoire au 06.50.02.34.33

Rendez-vous à la
bergerie du GAEC
Chemin de la Clouisse
Prunières

Laissez-vous guider par
Émilie sur les hauts de
Prunières pour une balade
au travers de l'agriculture
de montagne, de la faune
et les flores haut-Alpines...

Partez à la découverte de la marque Esprit Parc National :
une marque inspirée par la nature sur un territoire d'exception!





LES ESTIVALES

Les mardis de Prunières «Les marchés Nocturnes»

Dès le mardi 20 juillet à 19 h à la Bascule, Hameau de l'église

organisés par sport Culture Fête Toupinoise

20
Juillet

Comme chaque année, les bénévoles de

27
Juillet

l'association vous invitent aux marchés

3
Août

nocturnes les mardis à partir de 19 h.

10
Août

Tables et chaises seront installées selon

le protocole sanitaire pour déguster

un repas « made in Hautes -Alpes ».

Artisans, producteurs et ...musiciens

vous enchanteront dans une ambiance

douce et conviviale.

à partir de
19 h



Spectacle : «Têtes de piafs et tas de bestioles» Lundi 19 juillet

19
Juillet

18 heures, aire de loisirs de la la Bascule Prunières

Le Parc des écrins vous propose un spectacle tout public : le retour de M. Picpic et de Mlle Tamtam, de Cuculus le coucou, de Malin le renard... et tant d'autres nouveaux compères ! Venez vivre leur vie de tous les jours, présentée avec humour !



18 h

Par Michel Phisel, responsable du Centre de Soins de la Faune Sauvage «Aquila 04 05». Durée 40 minutes environ. Gratuit.

LES ESTIVALES



Lac & Songs 4e édition. 30 et 31 juillet 2021 Festival de Blues

2 jours de musique sous les étoiles, dans le cadre intimiste et arboré de la cour de la mairie de Prunières.

30
Juillet

Carina Lotta et le K Blues Band
Tribute à Janis Joplin - Blues



31
Juillet

Jean Sangally Blues Band
Un des blusemen les plus touchants du 21e siècle



21 h

Fête Patronale de Prunières Dimanche 8 août

8

Août

Cour de la Mairie de Prunières

Dimanche matin 11H apéritif concert:

organisé par la mairie

Animations en journée:

organisées par Prunières Sports loisirs



Photo Sandrine Farnaud

à partir de
11 h



LES ESTIVALES

Cinéma en plein air « BOUQUETIN » le 11 août à 21h

11
Août

Hameau de l'église
Organisation parc des écrins.



Le Parc des écrins propose un film documentaire de Claude Andrieux qui nous apprend beaucoup sur le seigneur des cimes véritable funambule des crêtes.

Durée 52 minutes suivies d'échanges avec les agents du parc.

21 h



Les Estiv'ales de Serre-Ponçon - 2e édition

Drive in Boat autour de l'îlot Chapelle Saint Michel
qui devient scène culturelle

12
Août

Sous réserve

19
Août

Programmation en cours.



Les 60 ans du lac de Serre-Ponçon et de son barrage

Il y a 60 ans, le 18 mai 1961, se terminait le remplissage du barrage de Serre-Ponçon. Un chantier titanesque de 6 ans prenait fin au terme de 18 mois de remplissage.

Pendant l'été 2021, toutes les communes du Lac de Serre-Ponçon vous ont concocté des animations spécifiques toutes gratuites, tant rétrospectives, que festives, culturelles et même sportives.

Le programme complet sera édité prochainement et disponible dans vos offices de tourisme.



<https://www.serreponcon-tourisme.com/60-ans/>



Tour de voile 2021. Etape finale du 22 au 24 juillet

Étape finale du tour de voile 2021. Le lac de Serre-Ponçon, sera le théâtre de la finale de cette 44ème édition. Une grande première ! Avec un vent favorable et un environnement unique, Serre-Ponçon a conquis les organisateurs de Normandie Événements qui ont choisi ce joyau des Alpes du Sud comme étape finale de cette course.

Tous les équipages naviguent sur le même type de bateau (trimaran) le Diam 24OD.

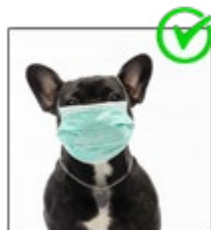
Organisateurs : la Fédération Française de Voile et Normandie Evènements.

LES BONS GESTES



Ensemble contribuons au recyclage des masques en polypropylène

1. Je mets bien mon masque



Dans le contexte sanitaire actuel, le port obligatoire et intensif du masque soulève la question de son devenir après utilisation...

2. Je gère bien mon masque usagé



Nous vous proposons de faire un geste "éco-citoyen" en déposant vos masques usagés, en polypropylène uniquement, dans les containers spécifiques réservés à ce seul usage, implantés dans l'abribus devant le local technique ou devant la Mairie. Une fois pleins, ils seront collectés et acheminés pour être recyclés par l'entreprise "VERSOO" partenaire de l'économie sociale et solidaire...

Pour un village propre, un appel au sens civique !

Malheureusement, les dépôts au pied des conteneurs demeurent importants.

Nous vous rappelons que les cartons sont recyclables. Pour la valorisation plusieurs solutions s'offrent à vous

- déchèteries
- pliés dans les conteneurs jaunes
- pliés dans les colonnes cartons



Les cartons sont
Recyclables !

Pour tout autre type de déchet, toutes les filières d'élimination et valorisation sont présentes dans nos déchetteries d'Embrun et Savines-le-Lac

Tout contrevenant interpellé devra s'acquitter de la somme de 38 €.

«Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas !» Osez le compostage !



LES BONS GESTES



Durée de vie des déchets abandonnés dans la nature



Mouchoir en papier



3 MOIS

Filtre de cigarette



1 à 2 ANS

Chewing-gum



5 ANS

Pneu



> 100 ANS

Canette Aluminium



100 à 500 ANS

Pile au Mercure



200 ANS

Bouteille et sac plastique



100 à 1000 ANS

Polystyrène



Carte Plastique
1000 ANS

Verre



1000 ANS

L'impact des déchets abandonnés dans la nature

Outre les pollutions visuelles, les déchets abandonnés dans la nature génèrent un impact sur l'environnement.

Le temps de décomposition par biodégradation d'un déchet dans la nature, varie en fonction de sa composition, de l'épaisseur du matériau et des conditions climatiques (température, humidité).

Biodégradable, un papier jeté dans la nature se décomposera en quelques mois tandis qu'il faudra 1 000 ans à une carte magnétique.

Certains matériaux sont inertes (verre, gravats), d'autres polluants (métaux lourds contenus dans les piles, etc.).

Les déchets jetés dans les espaces naturels sont causes de véritables dangers pour la faune et la flore.

Par exemple, les bouteilles se transforment en redoutables pièges pour les petits mammifères qui pénètrent à l'intérieur et se retrouvent prisonniers. Les morceaux de verre brisés peuvent créer un effet loupe et provoquer un incendie, même les chewing-gums sont nocifs, car les animaux les avalent.



BONUS PHOTO



Les Elections Départementales et Régionales



1er Tour



2ème Tour





BONUS PHOTO

👉 Première ½ journée citoyenne de la « propreté à Prunières »



Rendez-vous pour le café



Explications pour la matinée



Journée
éco-citoyenne

dédiée au nettoyage
de la commune.



Samedi 5 juin
2021

Nettoyons
la nature au
printemps



Qui nettoie
si ce n'est toi ?



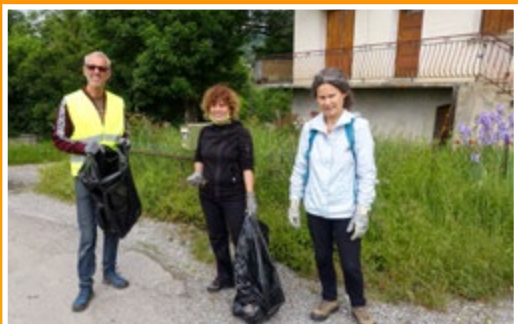
Equipe nettoyage Mairie - L'hélice



Equipe nettoyage Pomeyret - Mairie



Un bon résultat !



Equipe nettoyage Mairie - Le Lauguet



Equipe nettoyage Mairie - Les Vignes
Est



Equipe nettoyage Mairie - Les Vignes
Ouest

PRUNIÈRES AU
PRINTEMPS



Le Pomeyret



Photo Bruno Morin

En mai, les brebis sortent



Photo Bruno Morin

Contemplation depuis l'alpage du Serre du Mouton

Le prochain **Bonus Photo** aura pour sujet

"PRUNIÈRES en AUTOMNE"

**Envoyer vos photos !
à contact@prunieres.fr**

Nous intégrerons les meilleures photos reçues
au Bonus photo du "Petit Toupin" n°92 version
Web de décembre 2021.



Le Gazé ou la Piéride de l'aubépine



Halo solaire du 29 mai 2021

Les premières fleurs du printemps dans nos montagnes



Crocus de printemps



Hellebore Pied de griffon



Potentille de Neumann

Suite à la convocation adressée par Jean-Luc VERRIER, Maire, à tous les conseillers municipaux et affichage en mairie, cette réunion s'est déroulée le jeudi 26 novembre 2020 à 19 h 00 dans la salle du Conseil.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

Présents : Pierre DOUSSOT, Jean-Luc VERRIER, Jacques BILLON-TYRARD, Robert FRAYSSINES, Michel DE RANCOURT, Annie SOLDADO, Céléna MONDON, Martine MARSEILLE, Evelyne PALMAS, Elisabeth MEYNET.

Était représenté: Didier MERAULT

Monsieur le Maire constate l'absence de Didier MERAULT qui a donné son pouvoir à Jean-Luc VERRIER, et le retard d'Elisabeth MEYNET.

Jacques BILLON-TYRARD est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal en date du 15 octobre 2020 et demande son approbation. Ce compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'ajouter une délibération à l'ordre du jour : Classement des voies nouvelles dans le domaine communal public.

Cette autorisation lui est accordée à l'unanimité.

Ordre du jour

1°) Don à la Commune

Monsieur le Maire explique avoir reçu un don de 40 € pour aider à la stérilisation des chattes errantes. Il rappelle que le prix d'une stérilisation est d'un peu plus de 80 € grâce à la convention passée avec le cabinet vétérinaire de Charges.

Pour accepter le don, il faut une délibération du Conseil Municipal qui définit très clairement l'affectation des fonds récoltés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte le don de 40 € pour la stérilisation des chattes errantes.

2°) Demande de subvention de la FFVoile Hautes-Alpes

Elisabeth MEYNET arrive à 19h15.

Monsieur le Maire présente une demande de subvention de 200 € de la FFVoile Hautes-Alpes, concernant les Olympiades de Voile Serre-Ponçon de 2021.

Un débat s'instaure sur la tenue de cette manifestation à cause du Covid 19. En effet, elle a déjà été annulée en 2020.

Les conseillers considèrent qu'il s'agit tout de même d'une belle manifestation, qui permettra également à 2 enfants de 8/10 ans de la Commune d'y participer.

Le Conseil Municipal accorde, à l'unanimité des membres présents et représentés, la subvention de 200 €, dans l'hypothèse où la manifestation a effectivement lieu.

3°) Demande de subvention du CIDFF

Monsieur le Maire explique avoir reçu une demande de subvention de la part du CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles).

Il est rappelé que la compétence sociale est départementale.

De ce fait, trois conseillers ne sont pas trop pour, et préféreraient donner à une association plus locale.

Monsieur le Maire informe les conseillers du montant demandé qui est de 50 € pour les communes de moins de mille habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accorde une subvention de 50 € au CIDFF, à sept voix pour, trois contre (Evelyne PALMAS, Michel DE RANCOURT, Robert FRAYSSINES) et une abstention (Pierre DOUSSOT).

4°) Demande de subvention Solidarité Paysans

Monsieur le Maire indique avoir reçu une demande de subvention de Solidarité Paysans.

Elisabeth MEYNET demande l'avis de Pierre DOUSSOT.

Il explique qu'il s'agit d'une association régionale. La solidarité existe déjà dans le département, par des syndicats agricoles, la MSA (Mutualité Sociale Agricole) et la Chambre d'Agriculture...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, refuse de donner une subvention à Solidarité Paysan, à l'unanimité des membres présents et représentés.

5°) Transfert de la compétence Document d'urbanisme à la Communauté de Communes Serre-Ponçon

Monsieur le Maire explique la différence entre PLU (Plan Local d'Urbanisme) et PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal). Le PLU est rédigé par la Commune, le PLUi par la ComCom.

La loi ALUR impose le transfert de la compétence aux intercommunalités, sauf si au moins 25% des communes de l'EPCI, représentant au moins 20% de la population intercommunale, s'y opposent.

Pierre DOUSSOT explique qu'un SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) est en cours, il déterminera les grandes orientations de l'intercommunalité. Il pense qu'il n'est pas nécessaire de transférer la compétence du PLU à la ComCom.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de ne pas transférer la compétence document d'urbanisme à la CCSP.

6°) Pesticides phytopharmaceutiques

La Mairie a reçu un courrier de la Société Alpine de Protection de la Nature, demandant l'engagement des élus haut-alpins contre l'utilisation des pesticides.

Les conseillers relèvent des incohérences, notamment concernant l'utilisation de pesticides au niveau des cimetières et des voies ferroviaires, Martine MARSEILLE et Pierre DOUSSOT rappellent que cela est déjà interdit depuis plusieurs années.

Après diverses questions et explications, le Conseil Municipal décide de ne pas s'engager contre l'utilisation des pesticides : à la question de l'engagement, neuf voix contre et deux abstentions (Jean-Luc VERRIER et Didier MERAULT).

7° Classement en voie communale du chemin d'accès au Port de Prunières

Pierre DOUSSOT explique que le domaine public est inaliénable (ne peut plus être cédé ou vendu). Actuellement, le chemin d'accès au port est bien communal, mais n'entre pas dans la catégorie de la voirie communale (domaine public).

Il n'est pas obligatoire de classer le chemin pour l'entretenir, mais il est obligatoire de l'entretenir et d'y maintenir un accès permanent s'il est classé en voirie communale du domaine public.

Robert FRAYSSINES demande la longueur approximative du chemin pour estimer le coût de l'entretien. Jacques BILLON-TYRARD présente un devis de la société COLAS d'un montant de 1350 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas classer le chemin d'accès du Port de Prunières: six voix contre, quatre abstentions (Jean-Luc VERRIER, Didier MERAULT, Robert FRAYSSINES, Céléna MONDON) et une voix pour (Martine MARSEILLE).

8° Classement des voies nouvelles dans le domaine communal public

Suite à la réfection de plusieurs voies, Monsieur le Maire propose de les ajouter dans le domaine communal public. Cet ajout aura pour conséquence d'augmenter la dotation du Département pour l'entretien des voies, dès 2021.

Il s'agit du chemin de Pré Lafont, de l'impasse des Ecrins, du nouveau morceau cédé par Patrick MARSEILLE du chemin de La Clouisse et d'une partie du chemin de Coste Romane (qui assure l'accès chez Monsieur et Madame FAURE).

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le classement de ces voies dans le domaine communal public.

Questions diverses :

Monsieur le Maire donne lecture d'un mail de l'ARS (Agence Régionale de Santé) qui fait un point sur la situation épidémiologique dans la Région et le Département.

Jacques BILLON-TYRARD fait un point sur les travaux réalisés, routes et fossés, et sur les travaux à venir.

Céléna MONDON présente la composition des paniers de Noël. Les élus envisagent de les distribuer eux-mêmes, avec Gaël, par secteur, afin de se présenter.

Robert FRAYSSINES est content du rendu des murs du cimetière et de l'église. Jean-Luc VERRIER précise que ce n'est pas fini, l'association Le Gabion reprendra les travaux au printemps, car les températures négatives nocturnes empêchent leur poursuite.

Michel DE RANCOURT envisage de réunir la commission chargée de l'agriculture, de la forêt, de la montagne et de l'environnement, pour développer les sentiers de randonnée notamment.

Il se questionne sur le risque de glissement de terrain au croisement de la route des Vignes et du chemin de Pays. Un renforcement a déjà été réalisé, des gabions sont installés en contrebas pour stabiliser l'ensemble.

Elisabeth MEYNET a été interpellée par une habitante de Praprier concernant un manque d'éclairage public vers sa maison.

Pierre DOUSSOT indique que le prix de l'assainissement va certainement augmenter de manière progressive sur les cinq années à venir. Beaucoup de travaux de remise aux normes et en état sont prévus par la ComCom (notamment la remise en état de la station d'épuration de Risoul-Chorges-Prunières).

Martine MARSEILLE explique que le Petit Toupin est presque terminé.

Elle prépare la fête de Noël : un conte à l'église, un verre de jus de pomme chaud à la sortie et la venue du Père Noël. Cela dépendra bien sûr des prochaines mesures gouvernementales dans le cadre de la crise sanitaire.

Informations :

La récente visite de la Commune, organisée avec le CAUE 05, a mis en exergue l'éventuelle possibilité d'aménager en parking le terrain situé côté gauche au début du chemin de La Teppe, au-dessus du cimetière. Celui-ci servait à deux éleveurs au traitement de leurs bêtes contre les parasites.

Monsieur le Maire demande à la secrétaire de mairie de présenter brièvement les lignes directrices de gestion. Il s'agit de la politique en ressources humaines de la Commune, pour les six prochaines années. A savoir qu'il n'y a pour le moment que des agents contractuels, donc pas d'avancement de grade ou de promotion interne à envisager à court terme. Le Centre De Gestion propose son aide pour la rédaction de ces lignes directrices de gestion.

Monsieur le Maire, Pierre DOUSSOT et la secrétaire de mairie présente le RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable) provisoire. Il a été décelé une différence entre le volume sorti et le volume facturé qui correspond aux fuites importantes, dont l'une d'entre elle a déjà été réparée.

: Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de trois projets importants au niveau de la ComCom

-un golf intercommunal de neuf trous sur la commune des Crots,

-l'implantation d'une usine de collage et d'aboutage de bois sur la zone d'Entraigues 2 à Embrun,

-l'ouverture d'une école supérieure des métiers du bois en collaboration avec la Communauté de Communes des Ecrins.

La séance est levée à 22 h 30.



Suite à la convocation adressée par Jean-Luc VERRIER, Maire, à tous les conseillers municipaux et affichage en mairie, cette réunion s'est déroulée le jeudi 21 janvier 2021 à 19 h 00 dans la salle du Conseil.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

Présents : Pierre DOUSSOT, Jean-Luc VERRIER, Jacques BILLON-TYRARD, Robert FRAYSSINES, Michel DE RANCOURT, Annie SOLDADO, Didier MERAULT, Martine MARSEILLE, Evelyne PALMAS, Elisabeth MEYNET.

Était représentée : Céléna MONDON

Monsieur le Maire constate l'absence de Céléna MONDON qui a donné son pouvoir à Martine MARSEILLE.

Robert FRAYSSINES est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal en date du 26 novembre 2020 et demande son approbation. Ce compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour

1°) ONF : maintien du régime forestier et incorporation de nouvelles parcelles communales

Monsieur le Maire indique avoir invité l'ONF afin de présenter le projet de périmètre de la forêt communale relevant du régime forestier avec l'incorporation de nouvelles parcelles communales, représentant une surface 8 hectares.

Monsieur Frédéric PEYRE, technicien forestier territorial et monsieur Christophe BERNARD, responsable de l'unité territoriale de l'ONF d'Embrun, prennent place.

Monsieur le Maire évoque la délibération en date du 29 septembre 2015 demandant la distraction (= retirer) de certaines parcelles communales, pour une surface de 93 ha estimées peu boisées et rocheuses, soumises à la gestion forestière.

Cette dernière a finalement été rejetée par un arrêté préfectoral en date du 30 juillet 2019.

Il est précisé que la distraction de parcelles du périmètre soumis au régime forestier n'est possible que dans de très rares exceptions, notamment en cas d'utilité publique.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERNARD. Il présente un plan de la Commune indiquant les parcelles soumises au régime forestier 147 h a, constitués des parcelles 1 à 5 du plan, demeurent donc incluses dans le régime forestier suite au rejet de la délibération, auxquels s'ajoutent d'office 33 ha.

Monsieur BERNARD propose d'ajouter de nouvelles parcelles en gestion forestière, pour 8 ha, situées entre la Route Nationale et le lac (lieu-dit « La butte »), soit un total de 188,07 ha. Il faudra envisager d'y faire une première éclaircie car la forêt y est trop dense.

Elisabeth MEYNET s'interroge quant à la convention qui sera signée avec le Conservatoire du Littoral, suite à la délibération du 15 octobre 2020.

Le régime forestier intégrera cette donnée et en tiendra compte.

Pierre DOUSSOT s'interroge sur le coût d'éclaircissement de ces nouvelles parcelles. En fait, le prix de 10€ le m3 annoncé comprend déjà les charges de coupe et de l'ONF,

il s'agit donc du prix net. Le potentiel est estimé à 300 m3 de bois pour une recette de 3 000 €. Michel DE RANCOURT s'interroge sur les conséquences financières et la durée du régime forestier. Il est répondu qu'il n'y a pas de durée dans le temps, et que le coût supplémentaire à l'année de 2€/ha s'élève à 16€/an. Un plan de gestion pour 20 ans va être proposé par l'ONF concernant la gestion des parcelles relevant du régime forestier, car l'ancien n'est plus à jour.

Monsieur Frédéric PEYRE prend la parole afin de présenter une action possible pour cette année : la remise en peinture du périmètre de la parcelle n°5.

Elisabeth MEYNET demande s'il est obligatoire d'inclure ce nouveau périmètre. Ce n'est pas le cas, mais ce sont des zones à entretenir pour lutter contre le risque incendie notamment, et obtenir d'éventuelles subventions. Les conseillers remercient les représentants de l'ONF de leur participation et la qualité des échanges.

Monsieur BERNARD et monsieur PEYRE quittent la salle vers 19h45.

Le Conseil Municipal, à dix pour et un contre (Pierre DOUSSOT), vote le nouveau périmètre et l'établissement d'un nouveau plan de gestion par l'ONF.

2°) Programme de voirie 2020

Monsieur le Maire et Pierre DOUSSOT expliquent que pour solliciter une subvention au Département pour les travaux de voirie réalisés en 2020, il faut prendre la délibération relative au programme de voirie 2020 qui a été oubliée l'année dernière en raison du contexte sanitaire.

Jacques BILLON-TYRARD fait un point sur les travaux réalisés en 2020 et leurs coûts. Le montant total s'élève à 67 000 € environ.

Monsieur le Maire revient à la délibération en cours.

Pierre DOUSSOT explique que les voies refaites en 2020 apparaissent sur la délibération du programme de voirie 2019, mais le Département souhaite le programme 2020 afin de débloquent la subvention allouée de 5 139 €. Il est donc proposé de mettre au programme de travaux de voirie 2020 les voies suivantes :

- Pré Lafont
- Coste Romane
- Chemin de la Teppe
- Route du Serre.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des membres présents et représentés, le programme de voirie 2020.

3°) Demande de subventions dans le cadre de la rénovation du réseau d'eau potable

Monsieur le Maire présente un tableau récapitulatif réalisé par Hydrétudes, afin de chiffrer le coût de la rénovation du réseau d'eau potable.

Il est possible de demander trois subventions : à l'Agence de l'Eau, au Département et à l'État.

Les travaux sont estimés à 789 000 € HT, dont 534 000 € seraient subventionnables.

Monsieur le Maire a réalisé une estimation prudente de 70% de subvention.

Pierre DOUSSOT indique qu'on peut espérer jusqu'à 80%.

Le montant dédié à la défense incendie s'élève à 42 000 € et peut éventuellement donner droit à subvention par l'État (ex : la borne à incendie de La Clouisse).

Il resterait donc entre 370 et 415 000 € à la charge de la Commune.

Il paraît intéressant d'envisager un emprunt car les taux sont actuellement inférieurs à 1%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte le principe du plan de financement et autorise Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau, du Département et de l'État.

4°) Remboursement de la facture d'achat de SMS auprès de Sendinblue

Céléna MONDON arrive à 20h24.

Jacques BILLON-TYRARD explique que depuis l'instauration de la newsletter, il était prévu d'envoyer des SMS d'alerte et d'information lors de coupures d'eau, d'électricité ou tout autre problème, en passant par le prestataire Sendinblue. Or, la Commune ne paye qu'en mandat administratif, ce qui entraînait un surcoût (doublement de la facture pour l'achat de 100 SMS) !

Jacques BILLON-TYRARD sort de la salle.

Monsieur le Maire indique que Jacques BILLON-TYRARD a réglé la facture de 4500 crédits SMS pour un montant de 54 €, afin d'éviter le surcoût à la Commune. Il propose de lui rembourser, sur présentation de la facture. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des dix membres présents de rembourser la facture à Jacques BILLON-TYRARD.

5°) Autorisation de signature à Monsieur le Maire pour des conventions de collaborateur occasionnel du service public

Jacques BILLON-TYRARD réintègre la Salle du Conseil.

Monsieur le Maire propose de mettre en place une convention de collaborateur occasionnel du service public. Pour exemple, cela permettrait à la Commune de solliciter les conseils et l'aide d'Yves BERTRAND, l'ancien agent communal, et de Françoise DUFOUR, de manière bénévole, en assurant une couverture légale et juridique en cas de problème. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer des conventions de collaborateurs occasionnels du service public.

6°) Approbation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable (RPQS) 2019

Pierre DOUSSOT présente le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable (RPQS) 2019. Il précise qu'il a déjà présenté la version provisoire au conseil du 26 novembre 2020, et qu'il a donc pu expliquer la différence de volume auprès de la technicienne du Département qui le rédige. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le RPQS 2019.

Questions diverses :

- La secrétaire de mairie prend la parole. Les agents souhaitent leurs meilleurs vœux pour l'année 2021 au Conseil Municipal, et les remercient pour la qualité des relations mises en place.

- Monsieur le Maire et Pierre DOUSSOT exposent des incivilités trop nombreuses concernant les déchets,

déposés hors des conteneurs prévus à cet effet. Il est suggéré d'installer des caméras, mais le Conseil décide d'abord de prioriser l'information faite aux administrés.

La commission d'adressage communal a pris le soin de faire indiquer les points de collecte sur le nouveau plan de la Commune. Il est aussi envisagé de se rapprocher des propriétaires et loueurs afin de leur fournir une plaquette pour sensibiliser les locataires et les touristes. Ce point sera abordé dans la prochaine édition du Petit Toupin, et via une newsletter dédiée.

Informations :

- L'éclairage public de la Commune est majoritairement équipé de Leds. Il reste neuf lampadaires à transformer en 2021 et la demande a été faite auprès du SyEP 05.

- Le compte-rendu de la visite du CAUE 05 est présenté aux conseillers. Le Conseil Municipal décide de créer la « Commission Embellissement du Village » avec les élus volontaires suivants : Céléna MONDON, Martine MARSEILLE, Evelyne PALMAS, Pierre DOUSSOT, Jacques BILLON-TYRARD, Annie SOLDADO et Jean-Luc VERRIER.

- Lors du tour de table, des dysfonctionnements sont signalés avec l'opérateur ORANGE. Monsieur le Maire va remonter la problématique par écrit.

- Le projet d'enfouissement de la citerne pour la lutte contre l'incendie au quartier de La Clouisse suit son cours. La citerne a été commandée et le choix de l'entreprise d'enfouissement est fait. C'est SARL Alpes Terrassement Transports (Escalier) de Charges qui a été retenue par la Commission des Appels d'Offres réunie le 18 janvier 2021.

- Michel DE RANCOURT de la Commission adressage communal, précise que les panneaux de voies et les numéros d'habitation ne seront livrés qu'en mars, en raison d'un retard pris par le fournisseur.

- La migration du site Internet vers le nouvel hébergeur WebSenso devrait se faire début mars après une formation préalable des agents concernés et un travail préparatoire important d'initialisation.

- L'actuel véhicule de service (Renault Kangoo) accuse un kilométrage important et Gaël « aperçoit la route à travers le plancher ». Il apparaît désormais urgent de procéder à son remplacement.

Monsieur le Maire et ses adjoints ont sollicités plusieurs devis et ont retenu l'offre la plus intéressante : le Citroën Berlingo Dangel 4x4 avec plusieurs options : galerie en alu, plancher polypropylène et habillage bois.

- Dans le cadre de l'appel à projet du plan de relance et du contrat d'avenir 2021/2027 Région/Etat de 5,1 Milliards d'euros, la commune va proposer la rénovation, énergétique notamment, du bâtiment communal avec les deux logements en location, à la Commission Départementale chargée de la sélection des projets.

La séance est levée à 22 h 09.



Suite à la convocation adressée par Jean-Luc VERRIER, Maire, à tous les conseillers municipaux et affichage en mairie, cette réunion s'est déroulée le jeudi 25 mars 2021 à 19 h 00 dans la salle du Conseil.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

Présents : Pierre DOUSSOT, Jean-Luc VERRIER, Jacques BILLON-TYRARD, Robert FRAYSSINES, Michel DE RANCOURT, Annie SOLDADO, Martine MARSEILLE, Evelyne PALMAS, Elisabeth MEYNET, Céléna MONDON.

Était représenté : Didier MERAULT

Monsieur le Maire constate l'absence de Didier MERAULT qui lui a donné son pouvoir.

Céléna MONDON est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal en date du 21 janvier 2021 et demande son approbation. Ce compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter une délibération à l'ordre du jour : Demande de subvention pour l'achat d'un véhicule pour le service technique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la demande de Monsieur le Maire.

Ordre du jour

1°) Achat d'un véhicule pour le service technique : demande de subvention

Monsieur le Maire propose de demander une subvention pour l'achat du nouveau véhicule des services techniques.

Le choix s'est porté sur un Citroën Berlingo Dangel (4x4). Il explique avec Jacques BILLON-TYRARD que le véhicule sera équipé intérieurement pour faciliter le rangement des outils et le transport d'objets plus ou moins grands.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de la Région, au titre du FRAT 1250 (Fond Régional d'Aménagement du Territoire).

2°) Classement des voies dans le domaine communal public, mise à jour du tableau et du plan – reprise de la délibération 2020-57

Monsieur le Maire explique que, sur demande de la Préfecture, suite à la délibération 2020-57 du 26 novembre 2020, il convient de délibérer à nouveau sur la longueur totale de la voirie communale après intégration des nouvelles voies, et sur le tableau de classement des voies communales ainsi remis à jour et indiquant le métrage linéaire total des voies soit 13 817 mètres dont 200 mètres pour les places et parkings.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents et représentés, le tableau, le plan et le classement des voies communales tels que présentés.

3°) Participation à l'ADIL (Agence Départementale pour l'Information sur le Logement)

Monsieur le Maire présente la demande de cotisation de l'ADIL 04-05. Il s'agit d'une association ayant pour mission d'informer gratuitement les usagers sur leurs droits et obligations en matière de logement.

La commune y cotise depuis quelques années et son montant s'élève à 106,75 € pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents et représentés, de cotiser à l'ADIL 04-05 pour 2021.

4°) Participation au FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement)

Monsieur le Maire présente une demande du Département : participation au FSL d'un montant de 121,60€.

Ce fond permet aux ménages en difficulté d'obtenir une aide ponctuelle afin de se maintenir ou d'accéder à un logement autonome.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte de participer au FSL et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département.

5°) Subventions

Monsieur le Maire indique avoir reçu plusieurs demandes de subvention.

-La première provient des Restaurants du Cœur : « les Relais du Cœur des Hautes-Alpes ».

Dans le contexte actuel, davantage de personnes se retrouvent dans le besoin et les étudiants tout particulièrement. Malgré les diverses initiatives qui ont vu le jour en faveur des plus démunis, les conseillers souhaitent apporter leur soutien à cette association.

Pierre DOUSSOT et Robert FRAYSSINES proposent de contribuer à hauteur de 300 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents et représentés, de verser une subvention de 300 € aux Restaurants du Cœur : les Relais du Cœur des Hautes-Alpes.

-La seconde émane de l'association L'Agriavance qui organise la foire agricole de Chorges en mai.

Cette dernière a malheureusement été annulée en 2020 suite à la crise sanitaire.
Les conseillers proposent de voter une subvention en posant une condition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés de verser 200 € de subvention à l'association L'Agriavance si la foire a effectivement lieu.

-La suivante provient du Ski Club Réallon qui demande une subvention à hauteur de 200 €. Pierre DOUSSOT explique que la commune verse entre 100 et 150 € depuis plusieurs années. Certains conseillers se demandent si des enfants du village en bénéficient. Il est répondu positivement et précisé également que certains champions y ont été formés comme Amandine Thomas et Laetitia Roux.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'accorder une subvention de 200 € au Ski Club Réallon.

6°) Subventions aux associations communales

Monsieur le Maire indique avoir reçu une demande de subvention de Sport Culture Fête Toupinoise.

Il propose avec Pierre DOUSSOT de voter les subventions de fonctionnement aux associations communales : PSL (Prunières Sports Loisirs), Sport Culture Fête Toupinoise, He le'alé'a et l'ACCA La Diane de Rambert (Association Communale de Chasse Agréée). Habituellement, la commune verse 300 € à ces associations locales chaque année.

Pierre DOUSSOT explique que la commune verse aussi des subventions pour les manifestations organisées : 600 € pour les marchés nocturnes et 400 € pour Noël (Sport Culture Fête Toupinoise), 300 € pour le festival de blues Lac and Songs et 300 € pour le Drive-in-boat (He le'alé'a)...

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'accorder une subvention de fonctionnement de 300 € aux quatre associations sur présentation de leur bilan.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide également d'accorder les subventions suivantes si les évènements ont lieu : 600 € pour les marchés nocturnes, 400 € pour Noël, 300 € pour le festival Lac and Songs, et 300 € pour le drive-in-boat.

Pierre DOUSSOT explique aussi que l'amicale laïque de Chorges et l'amicale des sapeurs-pompiers bénéficiaient de 150 €.

Les conseillers demandent si la commune a reçu une demande de leur part. Monsieur le Maire répond que non et propose de fixer cette condition pour le paiement.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, la subvention de 150 € pour l'amicale laïque de Chorges et de 150 € pour l'amicale des sapeurs-pompiers, si ces dernières en font la demande.

7°) Convention de partenariat avec le CAUE

Monsieur le Maire présente une convention de partenariat avec le CAUE 05, pour un accompagnement dans la valorisation du patrimoine de Prunières. Le montant de 1 462 € a été négocié et revu à la baisse par le CAUE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, la convention du CAUE, et autorise Monsieur le Maire à la signer.

8°) Cession de parcelles par un habitant de la commune

Monsieur le Maire explique qu'un habitant de la commune, Monsieur Hamacha, est d'accord pour céder les parcelles ZH 38C et ZH 39F, situées Chemin de Pays, pour un montant symbolique de 100 €. En effet, la route communale passe sur ces parcelles et la cession permettra de régulariser la situation.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, la cession des parcelles ZH 38C et ZH 39F de Monsieur Hamacha et autorise Monsieur le Maire à faire les démarches et signer tous les documents nécessaires.

9°) Maintien de la compétence communale de la gestion de l'eau potable

Dans le cadre de la loi NOTRe, la commune a reçu un courrier de la mairie de Sainte-Colombe (05700) proposant d'exprimer son souhait de conserver la gestion communale de l'eau potable après 2026.

Dans une petite commune comme Prunières, il semble en effet très important de la conserver afin de garantir le meilleur service au meilleur tarif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve cette démarche et exprime son souhait de garder la compétence de la gestion de l'eau potable après 2026.

10°) Compte de gestion 2020 – Budget Principal

Monsieur le Maire et Pierre DOUSSOT présentent le compte de gestion 2020 du budget principal, établi par le trésorier. Il s'agit d'un compte d'analyse qui retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes.

La section d'investissement affiche un excédent de 77 386,05 € et la section de fonctionnement un excédent de 14 055,81 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le compte de gestion 2020 du budget principal.

11°) Compte Administratif 2020 – Budget Principal

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2020 du budget principal, qui retrace l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la commune durant l'année.

Monsieur le Maire quitte la salle pour le vote.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le Compte Administratif 2020 du budget

principal.

12°) Compte de gestion 2020 – Budget de l'eau

Monsieur le Maire revient pour présenter avec Pierre DOUSSOT le compte de gestion 2020 du budget de l'eau.

La section d'investissement affiche un excédent de 103 595,80 € et la section d'exploitation un excédent de 19 784,96 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le compte de gestion 2020 du budget de l'eau.

13°) Compte Administratif 2020 – Budget de l'eau

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2020 du budget de l'eau.

Monsieur le Maire quitte la salle pour le vote.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le Compte Administratif 2020 du budget de l'eau.

Questions diverses :

Monsieur le Maire revient et propose de passer aux questions diverses.

Michel DE RANCOURT fait un point sur l'adressage communal : le matériel commandé a enfin été livré, les panneaux des rues, les poteaux et les plaques avec les numéros sont arrivés. Monsieur le Maire va remettre à chaque habitant une attestation certifiant sa nouvelle adresse et la plaque comportant le numéro. Par ailleurs, l'incendie d'un bâtiment de l'hébergeur OVH à Strasbourg a obligé la Commune à réinitialiser la base locale d'adressage.

Monsieur le Maire indique que la Commission d'Appels d'Offre de la Communauté de Communes s'est réunie pour choisir l'entreprise qui sera chargée de la réfection de la route forestière de Joubelle : onze offres ont été reçues. C'est la société « GROUPAGEF » installée dans les Bouches-du-Rhône qui a été retenue et qui fera les travaux en une seule phase avant l'été.

Jacques BILLON-TYRARD fait un point sur les travaux :

La citerne incendie de La Clouisse sera livrée le 08 avril prochain et les travaux de terrassement débuteront dès le 06 avril.

Le soubassement du mur de l'église qui a été refait devra être revêtu d'un enduit d'une couleur différente, probablement plus foncée. L'entreprise « Le Gabion » en sera informée et devrait finir ce chantier en juin prochain.

Un modèle de plaque d'isolation phonique, en forme de « vagues », pour la salle des cérémonies a été retenu en deux coloris, blanc ou légèrement grisé. Un modèle de chaque sera commandé afin de retenir celui qui convient au plus grand nombre.

Un permis de construire a été accordé alors qu'une canalisation passe sur le terrain. La commune a fait appel à une entreprise spécialisée pour faire un repérage très précis et permettre au propriétaire de commencer les travaux de construction de sa maison. Le montant de la prestation s'élève à 300 € et sera prise en charge par la Commune.

Gaël a été chargé de relever toutes les voies sans issue avec impossibilité ou difficulté à faire demi-tour. Il en a dénombré dix-sept et des panneaux de voies sans issue seront mis en place.

Gaël a également constaté six buses obstruées qui doivent être débouchées : trois à la charge du Département et trois à la charge de la Commune.

Evelyne PALMAS fait un point sur les différentes réunions de la « Commission Valorisation du Patrimoine et Embellissement de la Commune », en partenariat avec le CAUE et le Parc National des Ecrins. Le projet global est présenté, identifiant les lieux stratégiques à valoriser et à mettre en œuvre sur deux ou trois ans.

Trois priorités ont été définies : le belvédère de La Clouisse, le futur parking du cimetière et le talus de la Mairie. Des dossiers de demande de subventions seront déposés auprès du Parc National des Ecrins et de la Région au titre du FRAT général.

Monsieur le Maire souhaite réorganiser la fête des Gourres, début juillet si les conditions sanitaires le permettent. Une réunion est programmée à cet effet le mercredi 07 avril prochain à 18h00 à la Mairie.

Informations :

Un nouveau sentier pédestre qui pourrait se dénommer « Les balcons de Prunières » est en cours d'élaboration en partenariat avec la Communauté de Communes Serre-Ponçon. Le repérage terrain a été réalisé le 03 mars

dernier, et les travaux de balisage et d'amélioration de certains tronçons devraient débuter en avril afin que ce sentier de randonnée de 9,1 kilomètres et 350 mètres de dénivelé soit opérationnel pour les vacances d'été. Pierre DOUSSOT précise qu'un tronçon de ce sentier de randonnée, notamment entre le haut des Gourres et Le Pomeyret, passe sur des parcelles privées. Il recommande de contacter préalablement les propriétaires concernés. Il sera complémentaire au sentier déjà existant « Champ Ferrus » et permettra aux nombreux touristes de découvrir le patrimoine naturel exceptionnel de Prunières.

Pierre DOUSSOT ouvre la réflexion sur une augmentation éventuelle des taux des taxes directes locales, sur le foncier bâti et non bâti. Le Conseil Municipal décide de maintenir le taux actuel (5,64 % taxe foncière bâti et 30,66% taxe foncière non bâti).

Monsieur le Maire lance le traditionnel tour de table avant de clôturer la séance :

Céléna MONDON évoque l'accessibilité difficile de l'église par la porte principale depuis les derniers travaux. Il conviendra d'en informer l'entreprise Le Gabion.

Evelyne PALMAS souhaite ardemment mettre en place une première phase de fleurissement du village dès cette année.

Pierre DOUSSOT va demander au CAUE de préparer le cahier des charges pour sélectionner un bureau d'étude qui déterminera la faisabilité de la rénovation du bâtiment de la Mairie.

Il indique que les demandes de subvention pour l'eau potable sont en cours et ne concernent qu'une partie des travaux.

Michel DE RANCOURT s'informe sur le projet de sécurisation de l'accès à Prunières par Vière (passage sous la ligne du chemin de fer) qui présente un degré de dangerosité évident. Monsieur le Maire précise que, comme convenu, il a adressé à la DIRMED (Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée) un courrier proposant l'acquisition d'une bande de terrain cédée par le nouveau propriétaire de la maison en bord de route, pour permettre la mise en place d'une deuxième voie d'évitement sur la droite afin de sécuriser l'accès à Prunières par Vière dans le sens Chorges-Embrun.

Jacques BILLON-TYRARD envisage d'acheter de l'outillage indispensable pour Gaël.

Le devis pour l'isolation de la salle des cérémonies s'élève à 7 125 €.

La séance est levée à 23 h 30.



Suite à la convocation adressée par Jean-Luc VERRIER, Maire, à tous les conseillers municipaux et affichage en mairie, cette réunion s'est déroulée le samedi 10 avril 2021 à 13 h 30 dans la salle du Conseil.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

Présents : Pierre DOUSSOT, Jean-Luc VERRIER, Jacques BILLON-TYRARD, Robert FRAYSSINES, Michel DE RANCOURT, Annie SOLDADO, Martine MARSEILLE, Evelyne PALMAS, Céléna MONDON.

Était représenté : Didier MERAULT

Monsieur le Maire constate le retard d'Elisabeth MEYNET et l'absence de Didier MERAULT qui lui a donné son pouvoir.

Michel DE RANCOURT est désigné secrétaire de séance.

Jacques BILLON-TYRARD prévient l'assemblée qu'il devra partir vers 15h40.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal en date du 25 mars 2021 et précise qu'il a été rajouté la remarque sur le sentier de randonnée. Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ordre du jour

1°) Travaux de la route forestière de Joubelle : tranche optionnelle

Monsieur le Maire explique que la part de Prunières du coût total de l'opération, tranche optionnelle comprise, des travaux de la route forestière de Joubelle (convention de mandat avec la Communauté de Communes Serre-Ponçon) passe de 37 660 € HT à 39 515,67 € HT.

Les diverses subventions allouées couvrent la quasi-totalité de ce coût. Il restera 200,10 € TTC à charge de la Commune.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents et représentés, de demander l'affermissement de la tranche optionnelle pour un coût total de 39 515,67 € HT.

2°) Taux des taxes directes locales 2021

Pierre DOUSSOT explique que les règles ont changé cette année. En effet, le taux Départemental pour la taxe foncière bâtie est ajouté au taux communal. Cela peut donner l'impression d'un taux communal fortement augmenté, ce qui n'est pas le cas bien évidemment car il n'a pas changé. Le taux communal pour la taxe foncière bâtie était en 2020 de 5,64 % auquel s'ajoute, à partir de 2021, le taux départemental de 26,10 %, soit un taux global de 31,74 %.

Elisabeth MEYNET arrive.

Pierre DOUSSOT indique que c'est pour compenser la perte de la taxe d'habitation. Le taux de la taxe foncière sur le non bâti quant à lui n'a pas évolué. Il était de 30,66% en 2020.

Le cumul de toutes les subventions et compensations et la déduction au titre du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) et de la part de la taxe départementale sur la taxe foncière bâtie fait apparaître un solde négatif de 23 000 €, si les taux des taxes locales n'augmentent pas.

Pierre DOUSSOT précise que la Commune perçoit une taxe pylône, d'environ 34 000 € pour 2021, ce qui va permettre de compenser ces 23 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales pour 2021.

3°) Budget Primitif 2021 – Budget Principal

Pierre DOUSSOT, 1er adjoint aux finances, présente le Budget Principal primitif pour 2021, qui s'élève à 1 595 636,50 € dont 616 455,52 € en section d'investissement et 979 180,98 € en section de fonctionnement.

La section d'investissement présente un résultat reporté en recettes de 341 274,84 € ainsi qu'un reste à réaliser en dépenses de 120 000 € (pour pouvoir payer les factures en attendant le vote du budget).

Des subventions ont été obtenues pour les travaux du cimetière et de l'église, la mise en place de la citerne à incendie, et pour l'adressage communal.

Les principales dépenses inscrites au budget concernent notamment la valorisation du patrimoine naturel du village, la défense extérieure contre l'incendie, l'enfouissement des lignes, l'achat d'un nouveau véhicule 4x4 et d'une fraise à neige.

La section de fonctionnement présente également un résultat reporté en recettes de 628 893,98 € et comprend toutes les dépenses et recettes courantes de la Commune.

Pierre DOUSSOT demande s'il y a des questions, les conseillers répondent que non car il a pris le temps de détailler chaque chapitre en les illustrant d'exemples concrets.

Ce budget est voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

4°) Budget primitif 2021 – Budget de l'eau

Pierre DOUSSOT présente ensuite le budget de l'eau, qui s'élève à 1 199 866,86 € dont une section d'exploitation de 184 003,97 € et une section d'investissement de 1 015 862,89 €.

La section d'exploitation comporte un résultat reporté en recettes de 127 890,97 € et comprend les dépenses et recettes courantes de la commune en matière de gestion du réseau d'eau potable.

Avant le départ de Jacques BILLON-TYRARD, Pierre DOUSSOT le remercie pour sa gestion de la mise en place de la citerne à incendie. Monsieur le Maire et les conseillers en font de même.

A 15h35, Jacques BILLON-TYRARD donne son pouvoir à Pierre DOUSSOT et quitte la salle.

La section d'investissement comporte un résultat reporté en recettes de 90 471,44 € ainsi qu'un reste à réaliser en dépenses de 20 000 €.

Un emprunt de 860 000,00 €, dont une partie à court terme pour payer la TVA et les premières factures dans l'attente des subventions demandées, est envisagé. Les principales dépenses seront les travaux réalisés sur le réseau d'eau potable dans le cadre du schéma directeur de l'eau.

Ce budget est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Informations :

- Monsieur le Maire évoque le Triathlon 2021 qui se déroulera le 03 juillet prochain et fait un appel aux volontaires pour être signaleurs entre 09h00 et 12h00.

- Monsieur le Maire explique que l'Etat a mis en place la possibilité de remonter les résultats des élections directement en ligne. Des essais positifs ont d'ores et déjà été réalisés. Il sera également possible d'effectuer sa procuration en ligne.

Monsieur le Maire lance le traditionnel tour de table :

- Pierre DOUSSOT a participé à la réunion du Mandement, qui a prévu une rétrocession aux communes des ventes de bois. Prunières devrait percevoir environ 6 000 € cette année.

- Monsieur le Maire remet les certificats d'adressage et les plaques d'habitation numérotées aux conseillers. Il leur propose d'en distribuer une partie aux administrés.

La séance est levée à 16 h 15.





A



B



C



D

- 1 Mairie
- 2 Château
- 3 La Bascule
- 4 Eglise & Cimetière
- 5 L'hélice
- 6 Triangle
- 7 Chapelle St Michel
- 8 Aiguilles de Chabrières
- 9 Collecte déchets



Prunières

Les 19 nouvelles appellations de voies



E



F



G



H



I



J



K



P



O



N



M



L

Le Petit Toupin - Bulletin municipal édité en 300 exemplaires.

Informations - Renseignements : Mairie de Prunières - 05230 PRUNIÈRES

Tél. 04 92 50 65 89 <http://www.prunières.fr/>